



OCTOBRE 2011

Nouveautés sur les concours

Changements de certains concours de la Fonction Publique Territoriale

► Le concours de Technicien Supérieur Territorial se divise désormais en 2 concours : le Technicien et le Technicien Principal de 2^{ème} classe

	Ancien intitulé	Nouveaux intitulés	
	Technicien supérieur	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
Conditions d'accès	Bac + 2 dans le domaine	Bac ou diplôme équivalent dans le domaine	Bac + 2 dans le domaine
Epreuves du concours externe	1) Rédaction d'un rapport à partir d'un dossier portant sur la spécialité 2) Entretien portant sur les connaissances et les aptitudes du candidat	1) Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité 2) Entretien permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer dans la spécialité choisie	1) Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité 2) Entretien permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer dans la spécialité choisie
Spécialités	- ingénierie, gestion technique - bâtiments, génie civil - infrastructure et réseaux - prévention et gestion des risques, hygiène - aménagement urbain - paysage et gestion des espaces naturels - informatique et systèmes d'information - techniques de la communication et des activités artistiques	- bâtiments, génie civil - réseaux, voirie et infrastructures - prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - aménagement urbain et développement durable - déplacements, transports - espaces verts et naturels - ingénierie, informatique et système d'information - services et intervention techniques - métiers du spectacle - artisanat et métiers d'art	- bâtiments, génie civil - réseaux, voirie et infrastructures - prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - aménagement urbain et développement durable - déplacements, transports - espaces verts et naturels - ingénierie, informatique et système d'information - services et intervention techniques - métiers du spectacle - artisanat et métiers d'art

► Le concours d'Animateur Territorial se divise désormais en 2 concours : l'Animateur et l'Animateur Principal de 2^{ème} classe

	Ancien intitulé	Nouveaux intitulés	
	Animateur	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe
Conditions d'accès	BEATEP ou BPJEPS	BEATEP ou BPJEPS	DEJEPS "animation socio-éducative ou culturelle" ou DUT "carrières sociales option animation sociale et socioculturelle" ou DEUST "animation"
Epreuves du concours externe	1) Entretien avec le jury permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à occuper les fonctions d'animateur	1) Réponses à 3 à 5 questions à partir d'un dossier sur l'animation dans les collectivités territoriales 2) Entretien permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer le métier	1) Rédaction d'un rapport portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales 2) Entretien permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer le métier